

* Original et Copie collationnée le 1.9.53

DÉPARTEMENT
de la
Gironde-Meridionale
ARRONDISSEMENT
de Bordeaux
CANTON
de Royan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 Juillet 1953 195

OBJET :
Irradiation
est
Ippolyte

L'an mil neuf cent 53, le 5 du mois
de Juillet, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. BRUSNAT Max, Député Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 2 Juillet 1953 195.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
pris part au vote :
53061

Etaient présents : MM. BRUSSET, DELBALLE, SEIGNEUR, RIOTTE,
CASTERAU, COUJERT, GUSSEL, ROYON, DUFOUR, DUBOQ,
PAPEAU, VILLAS, PUGET, CHOUKULAN, FOUCHÉ, GUICHACQ,
SIMON, LAVAGE, NEREAU, COUJIL, GRANUT, LARBAUD,
BOURDELLIS, LAURENT, BOURDONNEAU.

DATE
d'archivage, à la porte
mairie, du compte
de la séance :

Représentés MM. Vauchret par M. Rogissani
Rochedereux par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. COUJIL, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

— Le Conseil accepte de payer à M. Ippolyte 5.000 f.
d'honoraires pour défense des intérêts de la ville dans
l'affaire Grandin Ville de Royan au sujet du marché
Central.

APPROUVE

La Rochelle, le 24 Aout 1953

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Hussan.

Fait et délibéré à _____
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. _____
Les membres présents.

N'ont pas signé : MM. _____

le vote a eu lieu au
in public, établie à
ite la désignation de
vote (Art. 51 de la loi
avril 1884).

ntionner à la suite
se qui les empêchés
ner (Art. 57 de la loi
cipale).